



## **A Méru et ailleurs: les militants ne sont pas des délinquants! Français, étrangers, tous ensemble: défendons la liberté d'expression!**

Lors du Conseil Municipal du 5 février 07, débattant du Contrat urbain de cohésion social (CUCS), Monsieur LEBLANC, Maire de Méru, déclarait que l'immigration, souvent clandestine selon lui, était responsable de la difficile situation sociale de sa ville.

Les militants de Solidarité Migrants, soutenus par l'Union locale CGT et la FSU, décidaient

• de saisir la Préfecture représentant l'Etat, la Région de Picardie et le Département de l'Oise pour qu'ils refusent de signer en l'état ce CUCS reprenant ces mêmes accusations (depuis, le Préfet nous a informés que M. LEBLANC avait été contraint de retirer ces propos, preuve que notre dénonciation est juste).

• de dénoncer par un tract ces accusations graves et mensongères.

M. LEBLANC déposait alors plainte pour diffamation à l'encontre de quatre militants dont le nom figure au bas du tract ou vus en train de le distribuer.

**Cette plainte poursuit deux buts au moins:**

• **flatter son électorat le plus réactionnaire;**

• **bâillonner les associations** qui dérangent en les étouffant financièrement. Il n'y a pas pourtant de démocratie sans opposition et sans liberté d'expression.

Dans un contexte de remise en cause généralisée des avantages acquis et des droits de tous, le pouvoir est tenté de vouloir réduire au silence toute résistance. Le nombre de citoyens ainsi traînés devant les tribunaux ne cesse de croître. Il y a volonté manifeste de pénaliser l'action militante.

**Chacun comprendra la gravité des enjeux. Il n'est pas possible d'accepter:**

• que des citoyens soient condamnés uniquement parce qu'ils ont utilisé leurs devoirs et leurs droits d'expression!

• que la xénophobie et la stigmatisation des étrangers soient permises et banalisées.

Les étrangers ne sont en rien responsables des politiques menées qui creusent sans cesse les inégalités et les exclusions. **Refusons le piège de la division!**

Aussi appelons-nous tous les citoyens, militants et organisations à manifester leur solidarité envers nos Camarades et empêcher ainsi une condamnation qui serait totalement injuste et grave de conséquences pour tous:

• **Signons, faisons signer massivement les déclarations de soutien (voir contact)**

• **Participons le plus nombreux à la manifestation de Méru: SAMEDI 20 OCTOBRE 2007, 15 heures, rue Jean Moulin (Quartier de la Nacre, face aux écoles publiques Jean Moulin).**

• **Retrouvons-nous tous le jour du procès devant le Palais de Justice de Beauvais (Boulevard St Jean): MERCREDI 24 OCTOBRE, rassemblement dès 13 heures 30 puis veille citoyenne jusqu'au moment du procès.**

**Contacts:**

**Tel.:** 06 71 93 15 19 (J.M Bavard) ou sur Méru: 03 44 22 25 16 (M. Depriester) - 06 71 95 75 97 (G. Platel)

**Les déclarations de soutien** se trouvent sur le site: <http://www.educationsansfrontieres.org/resf60>



Ils s'appellent **Martine et Philippe Depriester, Mamedi Kamara et Guy Platel**. Depuis de nombreuses années, ils sont très connus des Méruviens pour leur dévouement exemplaire dans leur vie professionnelle et citoyenne. Parce qu'ils se sont simplement exprimés pour dénoncer de graves accusations visant les étrangers, Ils risquent 4 500 euros d'amende (indemnités + frais de publication du jugement) ! Quant à M. Leblanc, il utilise, avec l'accord de sa majorité municipale, l'argent public pour payer ses frais d'avocat!

**PREMIERS SIGNATAIRES:**

Solidarité Migrants Oise - RESF 60 - FSU 60 - SNUipp 60 - SNUDI FO 60 - Libre Pensée 60 - Emancipation - PCF 60 - LCR 60 - UNSA du CHI de Clermont de l'Oise - Ligue de l'Enseignement 60 - Gauche Citoyenne Beauvais - PCF Méru - CGT Méru - PS Méru - SGEN CFDT Picardie - CGT UD 60- École Émancipée-